Retraite à 65 ans : il y a 4 ans, Macron permettait le licenciement d'un vieux salarié à moindre coût

écrit par Maxime | 5 mai 2022

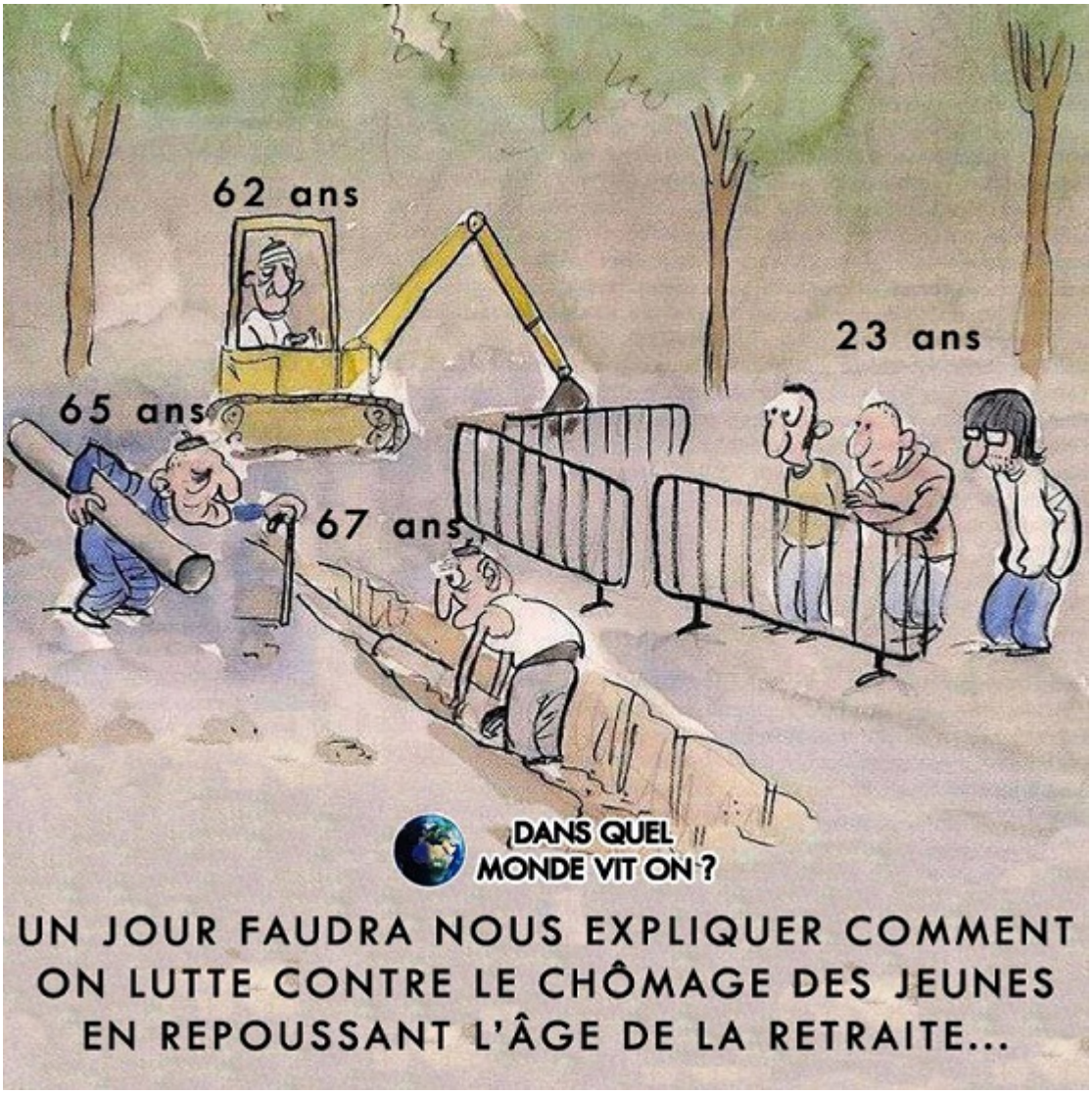

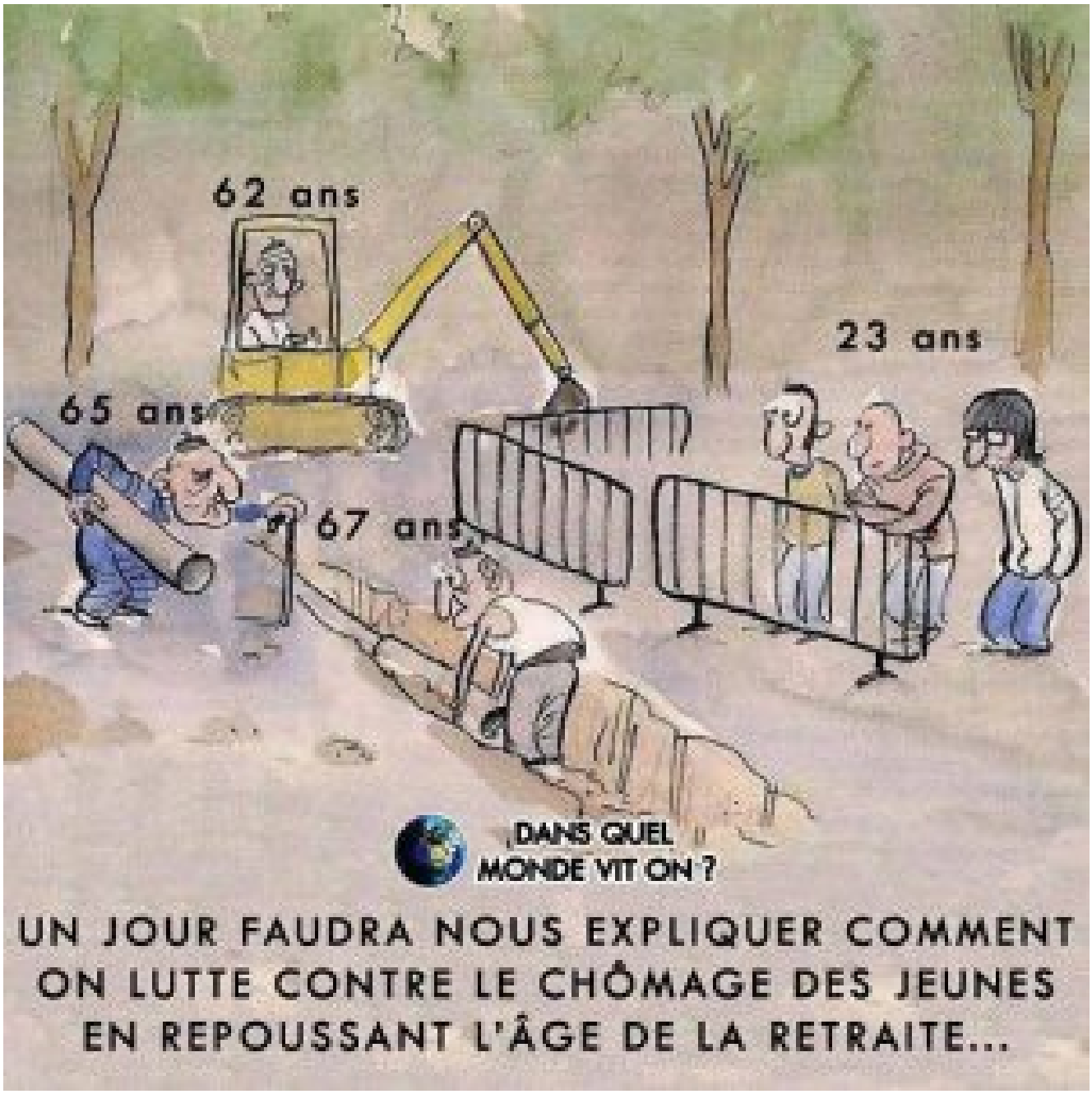

L’avez-vous oublié ? C’était une mesure phare du macronisme, du premier quinquennat…

Permettre à un employeur de licencier à moindre coût un salarié devenu gênant à ses yeux, pas assez corvéable, à la personnalité trop affirmée, ou au contraire qui traverse une période difficile comme il est rare de ne pas en traverser en 40 ans de carrière.

Le parlement LREM votait le plafonnement des indemnités que

les juges pouvaient accorder lors d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse, autrement dit un licenciement détourné de son objet, ce qui est en soi quelque chose de grave.

Un patron peut ainsi "virer" une personne endettée sur 25 ans avec un crédit immobilier pour financer sa maison, librement, sous réserve de payer une somme prévisible.

Quand les juges étaient libres d'apprécier la réalité du préjudice, son *quantum*, l'employeur abusif pouvait trembler car pour peu que des juges doués du sens de l'équité, de la justice, estiment qu'il s'était comporté comme un "salaud", ils pouvaient octroyer au salarié de quoi s'en remettre et même finalement lui procurer un bénéfice déguisé, juste punition d'un abus ayant un impact grave sur sa vie.

Insupportable pour Macron : qu'un "petit" puisse ainsi tirer profit de la faute d'un puissant, c'était insupportable ! et ses députés plussoyaient.

Le 15 décembre dernier, la Cour de cassation donne une portée particulièrement rude à cette loi du 29 mars 2018.

Cet arrêt prend un relief particulier si l'on songe que l'âge de la retraite va être amené, si les macronards et les droitards sont assez nombreux à l'assemblée au terme des législatives, à 65 ans.

Comme Marine le Pen l'a très justement souligné lors d'un débat très riche, la moitié des "seniors" qui atteignent l'âge légal de la retraite, actuellement fixé à 62 ans, sont déjà en inactivité.

Imaginez l'ampleur de la casse sociale quand on additionne les deux mesures : vous pourrez être jeté comme un vieux mouchoir à 55, 60 ans, avec une indemnité ultraplafonnée et devrez attendre encore 5, 10 ans pour atteindre l'âge de la retraite, alors qu'il est statistiquement prouvé qu'à cet âge, il est très difficile de retrouver un emploi.

Bien entendu, les gens qui sont déjà à la retraite s'en foutent un peu, ça ne les empêchera pas, pour beaucoup, de voter pour que les autres partent plus tard qu'eux, mais pour les autres, c'est pour le moins inquiétant.

Inquiétant car la Cour de cassation ajoute :

1/ que les plafonds d'indemnisation sont des plafonds bruts : calculés sur la base des salaires bruts, ils indemnisent donc moins bien que si c'étaient des montants nets ;

2/ que si le salarié licencié était devenu inapte, l'indemnité que l'employeur lui doit normalement pour ne pas avoir satisfait l'obligation légale de tenter de le reclasser, ne se cumule pas avec l'indemnité précédente. Le salarié ne pourra donc prétendre qu'à l'une ou à l'autre.

https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000044524976?init=true&isAdvancedResult=true&numAffaire=20-18782&page=1&pageSize=10&query=%7B%28%40ALL%5Bt%22*%22%5D%29%7D&sortValue=DATE_DESC&tab_selection=juri&typeRecherche=date

On perçoit bien qu'une bonne façon de s'opposer à Macron lors des prochaines législatives sera de tenter de capter les voix des gens de gauche qui ne sont fanatiques ni d'écologie, ni de submersion migratoire, mais avant tout soucieux de la justice en faveur de travailleurs qui ont choisi ou subi le salariat, source de limitation – importante – de leur liberté d'entreprendre mais aussi de certaines garanties sociales. (Note de Christine Tasin : autrement dit les gens qui sont de la vraie gauche, celle de Jaurès, rien à voir avec la gauche qui se rallie à mélenchon).

On ne peut pas demander aux salariés d'être la variable d'ajustement d'un employeur reportant sur eux les risques tout en gardant pour lui les profits.

Si certains considèrent, avec mépris, que Marine le Pen cherche à séduire le "vulgum pecus" avec les mesures sociales

de son programme (https://ripostelaique.com/sommes-nous-le-camp-des-eternels-cocus.html), en réalité il s'agit bien de réaffirmer le droit du peuple français à continuer de bénéficier d'une "République sociale" telle que proclamée dans la Constitution de 1958.

Contrairement aux mélenchonistes, Marine le Pen ne prévoit pas d'entraver outre mesure la liberté d'entreprendre, de s'enrichir, de transmettre les biens ainsi acquis, mais il est juste que les personnes qui se sont soumises au salariat, tout comme les fonctionnaires, bénéficient de garanties sociales qui sont la contrepartie de la limitation de la liberté d'entreprendre qu'elles consentent.

Le temps du servage est révolu, certains le regrettent peut-être mais c'est aussi une partie de l'héritage de 1789…